

Arrêté temporaire n°26-AT-0104
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

L'AUBONNIERE

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 18/08/2026 émise par PAINHAS ENERGIE demeurant 2 allée Théodore MONOD - Esp Hamani - 64210 BIDART représentée par Hélène SANTOS pour le compte de ENEDIS demeurant 13 Allée des Tanneurs 44000 NANTES représentée par Monsieur Stéphane VILLETTE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, entre le 01/09/2026 et le 31/10/2026 sur une durée de 2 jours à L'AUBONNIERE,

ARRÊTE

Article 1

Entre le 01/09/2026 et le 31/10/2026, les travaux effectifs se feront sur une durée de 2 jours et les prescriptions suivantes s'appliqueront à L'AUBONNIERE pendant cette période :

- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ENEDIS.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 21 août 2026

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- ENEDIS
- PAINHAS ENERGIE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Car du Bocage
- SYCLEA 85
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure

- Gendarmerie Pouzauges
- SOVETOURS
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Transport scolaire Pouzauges
- Poste Pouzauges

ANNEXES:

Demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêté de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	--	--

Le demandeur			
Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒			
Nom : LIBAUD Prénom : Charlotte			
Dénomination : Painhas Energie Représenté par :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 2, allée Th. Monod - Esp Hanami - ech. Izarbel			
Code postal 64210 Localité : BIDART Pays : FRANCE			
Téléphone 0623174672 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : ..recepisse-da-dpv@dictservices.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : ENEDIS Prénom : VILLETTE Stéphane			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 13 allée des Tanneurs			
Code postal 44000 Localité : NANTES Pays : FRANCE			
Téléphone 0607584646 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : ..stephane.villette@enedis.fr			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°			
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : l'aubonnière,			
Code postal 85700 Localité : Sèvremont			

Nature et date des travaux	
Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :	
Description des travaux : Branchement AERO-SOUT	
Date prévue de début des travaux : 01/09/2026	
Durée des travaux (en jours calendaires) : 60	

Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 01/09/2026			
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐			
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐			
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒			
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒			
Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue 3			
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☒J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à :

Le :18/08/2026

Nom : **SANTOS** Prénom : **Helena** Qualité :



Coordonnées : `<gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.901812 46.830558 -0.901458 46.830712 -0.90075 46.83033 -0.901367 46.830025 -0.901812 46.830558</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>`

Nom du client :	DUGAS Damien	N° d'affaire :	72625561
Adresse chantier :	105 L AUBONNIERE 85700 Sèvremont	Commune :	Sèvremont

Nom et fonction de la personne au rdv :	DUGAS Damien	Client	Date d'emménagement :	15/07/2026
---	--------------	--------	-----------------------	------------

TRAVAUX :	AS02 Branchement aéro-souterrain Type2
-----------	--

	Type de voie (liaison réseau) :	Communale
A charge du client :	1 • Liaison privative à poser par le client (liaison C)	A réaliser
	2 • Reprise de l'installation existante (après disjoncteur) par un électricien	A réaliser
	3 • Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
	4 • Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
	5 • L'emplacement du coffret sera matérialisé par le client à l'aide d'un piquet ou par tout autre moyen approprié.	A réaliser

A charge d'Enedis :	A • Terrassement liaison publique 28ml T1 + 4ml T2
	B • Pose au sol en limite de propriété d'un ensemble de coffrets dos à dos équipés cptr et disj MONO
	C • A poser : Liaison réseau 1 câble T4x25Alu + 4x35Alu



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :	
Commentaires : (Possibilité nacelle, accessibilité, autres...)	

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	AS2 - Branchement aéro-souterrain Type 2		8	32	Alu 35 mm²		40	1,23	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	
Terrassement							Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
							28	4	32

Nom du client :	DUGAS Damien	N° d'affaire :	72625561
Adresse chantier :	105 L AUBONNIERE 85700 Sèvremont	Commune :	Sèvremont

Nom et fonction de la personne au rdv :	DUGAS Damien	Client	Date d'emménagement :	15/07/2026
---	--------------	--------	-----------------------	------------

TRAVAUX :	AS02 Branchement aéro-souterrain Type2		
Type de voie (liaison réseau) :		Communale	

A charge du client :	1	Liaison privative à poser par le client (liaison C)	A réaliser
	2	Reprise de l'installation existante (après disjoncteur) par un électricien	A réaliser
	3	Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
	4	Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
	5	L'emplacement du coffret sera matérialisé par le client à l'aide d'un piquet ou par tout autre moyen approprié.	A réaliser

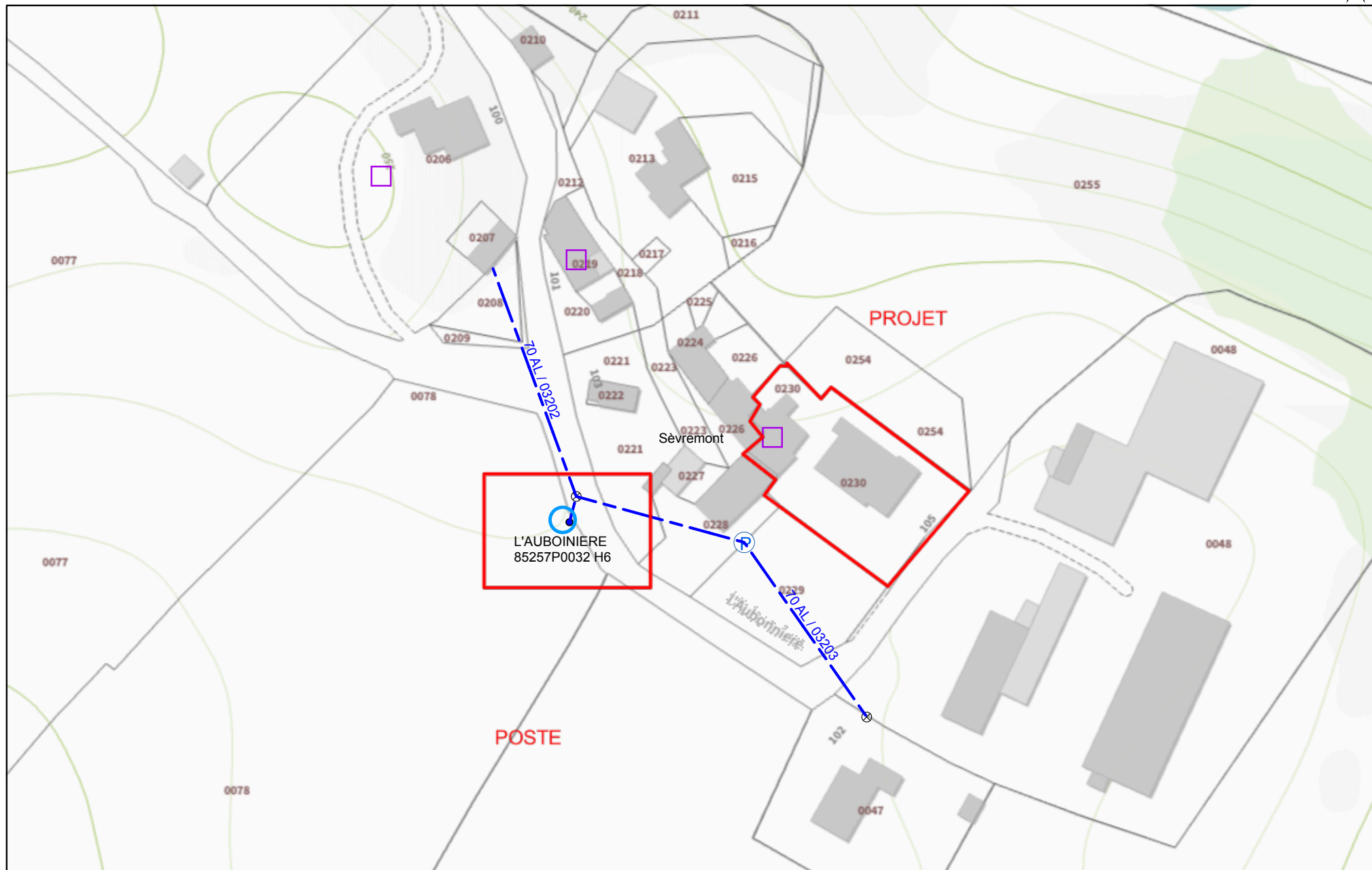
A charge d'Enedis :	A	Terrassement liaison publique 28ml T1 + 4ml T2
	B	Pose au sol en limite de propriété d'un ensemble de coffrets dos à dos équipés cpnr et disj MONO
	C	A poser : Liaison réseau 1 câble T4x25Alu + 4x35Alu



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :	
Commentaires : (Possibilité nacelle, accessibilité, autres...)	

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle		Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A					
12 kVA	AS2 - Branchement aéro-souterrain Type 2		8	32	Alu 35 mm²		40	1,23	X
12 kVA	Choix dans la liste				Alu 35 mm2			0,00	
Terrassement							Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
							28	4	32



Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicitée dans le cadre de la procédure DT DICT.

Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurant (coffrets, poteaux...).

Tous droits réservés – reproduction interdite

©Enedis - 05/2026

©ESRI - FranceRaster® - 2026

